

Logique des concours et exercices

# 100 Questions sur le statut

**Connaissance**

**du statut général**

**de la Fonction publique**

Côte d'ivoire

Questions à choix multiples

Questions dichotomiques

Exercices-types étude de cas

Corrections + explications

**Version gratuite**

Formation et préparation

## FAUTES – SANCTIONS - PROCEDURES - VOIES DE RECOURS - RETRAIT

### 1- A combien de catégories de fautes s'exposent le fonctionnaire ?

- a- 2 catégories
- b- 3 catégories
- c- 4 catégories

### 2- Les absences irrégulières ou non-autorisées sont des manquements aux obligations professionnelles ?

Vrai

Faux

### 3- Le refus de rejoindre son poste d'affectation et l'insubordination sont des infractions de droit commun ?

Vrai

Faux

### 4- Cochez dans la liste suivante les infractions de droit commun qui exposent le fonctionnaire

- a- L'abandon de poste
- b- L'abus de confiance
- c- Le vol
- d- Le refus de rejoindre le poste d'affectation
- e- L'insubordination vis-à-vis de la hiérarchie
- f- l'aigreur
- g- l'abandon de poste
- h- le meurtre
- i- les détournements de deniers publics
- j- le refus d'assurer le service

### 5- Madame Yahot-Kinplin, fonctionnaire s'est rendue coupable d'escroquerie vis-à-vis de ses voisins du quartier à son domicile. Dans quelle catégorie de fautes peut-on classer celle commise par la fonctionnaire.

- a- Manquement à ses obligations professionnelles
- b- Infraction et manquement à ses obligations personnelles
- c- Infraction de droit commun commise à l'occasion du service
- d- Infraction de droit commun commise en dehors du service

### 6- Il existe combien de type de sanctions disciplinaires ?

- a- 2 types de sanctions
- b- 3 types de sanctions
- c- 4 types de sanctions

### 7- Parmi ses personnalités suivantes, Lesquelles peuvent prononcer une sanction de second degré ?

- a- Le Ministre de la fonction publique
- b- Le Ministre des eaux et forêts
- c- Le Préfet
- d- Le Directeur d'établissement
- e- Le Ministre de la justice

8- Citez deux sanctions de premier degré.....

9- M. Irié, instituteur de grade B3 s'absente irrégulièrement à son service et cela suscite un mauvais fonctionnement du service auquel il est affecté, Son directeur décide de le sanctionner après une demande d'explication qui lui a été adressé en bonne et due forme. cochez parmi ces sanctions, celle que le directeur peut utiliser à l'encontre Monsieur Irié.

- a- Le déplacement d'office
- b- La radiation du tableau d'avancement
- c- L'abaissement d'échelon
- d- L'exclusion temporaire pour une durée ne pouvant excéder 6 mois
- e- L'avertissement

10- Cochez les sanctions du second degré dans la liste suivante

- a- La réduction du traitement dans la proportion maximum de 25% et pour une durée ne pouvant excéder 30 jours
- b- Le blâme
- c- L'abaissement de classe
- d- L'abaissement d'échelon
- e- Le déplacement d'office
- f- La radiation du tableau d'avancement
- g- La révocation
- h- L'avertissement

11- Monsieur Koutagi Geoffroy a été sanctionné pour une faute extrêmement grave commise à l'occasion du service par le Ministre de la fonction publique sous proposition du Conseil de discipline. Sa sanction a suscité l'avis favorable du Président de la République, et la décision définitive du Ministre de la Fonction Publique. De quelle sanction il s'agit ?

- a- L'abaissement de classe
- b- L'abaissement d'échelon
- c- La révocation avec ou sans suspension des droits à pension
- d- La radiation du tableau d'avancement

12- Classe dans le tableau ci-dessous les sanctions disciplinaires suivantes selon leurs degrés :

- La réduction du traitement dans la proportion maximum de 25% et pour une durée ne pouvant excéder 30 jours
- La révocation avec droits à pension
- Le blâme
- L'abaissement de classe
- L'abaissement d'échelon
- Le déplacement d'office
- La radiation tableau d'avancement
- L'avertissement
- L'exclusion temporaire
- La révocation avec ou sans suspension des droits à pension



**19- Quel est le délai dont dispose le fonctionnaire pour exercer le recours administratif après une sanction du second degré ?**

- a- 15 jours       b- 1 mois       c- 2 mois       d- 3 mois

**20- Le recours administratif se subdivise en deux types de recours : Cochez-les dans la liste suivante**

- a- Le recours juridictionnel   
b- Le recours gracieux   
c- Le recours de pleine juridiction   
d- Le recours hiérarchique   
e- Le recours pour excès de pouvoir

**21- Dans quel cas le fonctionnaire peut faire appel au recours juridictionnel ?**

- a- En cas d'échec du recours administratif   
b- En cas d'injustice notoire observée sur sa personne   
c- En cas de procédure disciplinaire non achevée

**22- Monsieur Sidibé a reçu un avertissement comme sanction disciplinaire de la part de son supérieur hiérarchique. Néanmoins après deux années, il souhaite que cette sanction soit effacée de son dossier ou de ses documents administratifs. Peut-il avoir gain de cause ?**

- Oui       non       je l'ignore

**23- Combien d'années de comportement exemplaire le fonctionnaire désirant le retrait de la sanction de second degré dans son dossier doit-il observer après l'expiration des délais ?**

- a- 3 ans       b- 5 ans       c- 7 ans       d- 10 ans

## LA CESSATION DEFINITIVE DES FONCTIONS

### LA CESSATION DEFINITIVE DES FONCTIONS

**24- Cochez dans la liste suivante les situations entraînant la cessation définitive des fonctions ou perte de la qualité de fonctionnaire**

- a- La démission régulièrement acceptée et de ce fait irrévocable   
b- Une sanction quelconque du second degré   
c- la révocation   
d- le manquement professionnel   
e- l'admission à la retraite   
f- le décès   
g- Les maladies de longues durées.

**25- Le licenciement peut être prononcé par le Ministre en charge de la fonction publique pour un des motifs suivants**

- |  |              |
|--|--------------|
| a- Perte de la nationalité                                       | Vrai ou faux |
| b- Inaptitude physique ou mentale après avis du conseil de santé | vrai ou faux |
| c- En cas de faute grave   | vrai ou faux |
| d- Admission à la retraite                                       | vrai ou faux |

## DROITS ET OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE

### LES DROITS ET OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE

**26- Le fonctionnaire bénéficie des droits et est assujéti à.....**

- |                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| a- Des activités   | <input type="checkbox"/> |
| b- Des fonctions   | <input type="checkbox"/> |
| c- Des obligations | <input type="checkbox"/> |
| d- Des conditions  | <input type="checkbox"/> |

**27- Coche uniquement les bonnes réponses : En contrepartie du service fait, le fonctionnaire a droit à**

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| a- Une rémunération   | <input type="checkbox"/> |
| b- Une prime de 13eme mois  | <input type="checkbox"/> |
| c- Des avantages sociaux  | <input type="checkbox"/> |
| d- Une protection de la société civile  | <input type="checkbox"/> |
| e- Une protection de l'Etat en cas de faute en dehors du service qui ne lui est pas imputable | <input type="checkbox"/> |
| f- Une voiture de service   | <input type="checkbox"/> |
| g- Le droit à la grève  | <input type="checkbox"/> |

**28- Quelles sont parmi les éléments de la liste suivante les avantages sociaux dont bénéficie le fonctionnaire ?**

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| a- Le droit à la permutation                        | <input type="checkbox"/> |
| b- Les congés de maternité et période d'allaitement | <input type="checkbox"/> |
| c- Les congés annuels                               | <input type="checkbox"/> |
| d- Les vacances scolaires                           | <input type="checkbox"/> |
| e- L'indemnité de résidence                         | <input type="checkbox"/> |
| f- Les autorisations d'absences                     | <input type="checkbox"/> |
| g- les formations                                   | <input type="checkbox"/> |

**29- la liberté d'expression est aussi appelée liberté d'opinion**

Vrai  faux

**30- Les libertés individuelles et collectives font partie des droits socio-politiques du fonctionnaire**

Vrai  faux

**31- Cochez parmi les éléments suivants, les libertés dites collectives du fonctionnaire**

- |                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| a- La liberté de circuler      | <input type="checkbox"/> |
| b- La liberté d'aller et venir | <input type="checkbox"/> |
| c- La liberté de réunion       | <input type="checkbox"/> |
| d- La liberté syndicale        | <input type="checkbox"/> |
| e- La liberté d'expression     | <input type="checkbox"/> |
| f- La liberté d'association    | <input type="checkbox"/> |

**32- « Le fonctionnaire peut adhérer à un parti politique de son choix et y militer parce qu'il est avant tout un citoyen » De quelle liberté individuelle du fonctionnaire il s'agit ?**

- a- La liberté d'expression
- b- La liberté d'opinion
- c- Le droit syndical

**33- Les membres du corps préfectoral ont leurs syndicats ?**

Vrai  faux

**34- Range les différentes obligations du fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions dans le tableau ci-dessous**

- L'obligation de probité
- L'obligation d'assurer le service
- L'obligation de se consacrer exclusivement à ses fonctions
- Le devoir d'obéissance
- L'obligation de dignité
- L'obligation de neutralité et d'impartialité
- L'obligation de secret et de discrétion professionnelle
- Le respect du principe de légalité
- L'obligation de désintéressement

	Les obligations liées à l'exercice des fonctions	Les obligations liées au principe de légalité	Les obligations liées au comportement du fonctionnaire
*			

**35- Madame Xabari, secrétaire de direction donne la priorité à son service, aux visiteurs qui s'expriment dans le même dialecte qu'elle, elle leur donne son attention et reçoit en échanges des pourboires pour ces largesses. Un usager s'en plaint en affirmant qu'elle ne respecte pas des obligations auxquelles elle est assujettie. De quelles obligations il s'agit ?**

- a- L'obligation de désintéressement
- b- l'obligation de neutralité
- c- l'obligation d'impartialité

**36- Reliez les termes suivants à leurs définitions**

- |   |   |
|---|---|
| <p>L'obligation de probité et de désintéressement</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le fonctionnaire d'obéir aux instructions écrites ou verbales émanant de ses supérieurs.</li> </ul>   |
| <p>L'obligation de réserve</p>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agissement dans le respect des règles, des normes, procédures nationales et internationales en vigueur.</li> </ul>   |
| <p>Le devoir d'obéissance</p>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de solliciter auprès d'un prestataire de service directement ou indirectement des présents, dons et autres avantages quelconque de nature à compromettre son indépendance</li> </ul> |
| <p>Le respect du principe de la légalité</p>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discrétion dans l'expression de ces opinions et de retenue dans le langage</li> </ul>  |



**43- Toutes les personnes nommées à titre permanent pour occuper un emploi dans l'administration centrale de l'état, les services extérieurs qui en dépendent et les établissements publics de l'Etat et qui ont été titularisées dans un grade de la hiérarchie administrative sont :**

- a- les fonctionnaires
- b- les contractuels
- c- les agents de l'Etat
- d- les agents temporaires

**44- les conditions d'âge d'accès à la fonction publique sont fixées :**

- a- Par ordonnance par le Ministre de la fonction publique
- b- Par décret en conseil des ministres
- c- Par projet de loi à l'Assemblée nationale

**45- Les fonctionnaires sont soumis au statut général de la fonction publique**

Vrai  Faux

**46- Cochez les conditions générales d'accès à la fonction publique**

- Avoir la nationalité ivoirienne
- Jouir de ses droits civiques et avoir une bonne moralité
- N'avoir jamais exercé auparavant dans une structure privée
- Etre indemne de toute affection grave ou contagieuse communément à une liste d'affections arrêtées par décret en conseil des ministres
- Etre à jour de ses impôts
- Etre en position régulière vis-à-vis des lois de recrutement dans l'armée
- Remplir les conditions d'âge fixées par décret en conseil des ministres

**47- Le stagiaire est-il un fonctionnaire ?**

Oui  non

**48- Tous les fonctionnaires sont recrutés par voie de concours.**

Vrai  faux

**49- Cochez parmi les propositions de réponses ci-dessous, les fonctionnaires qui sont soumis au Statut Général de la fonction publique**

- a- L'ingénieur agronome d'état
- b- L'instituteur ordinaire
- c- Le magistrat de l'ordre judiciaire
- d- Le maire
- e- L'adjoint administratif
- f- L'agent de la sûreté
- g- L'infirmier
- h- Le notaire

**50- Quatre éléments caractérisent le fonctionnaire ; Citez-les**

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....

**51- Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ?**

.....

.....

.....

## LA CARRIERE DU FONCTIONNAIRE

### DEROULEMENT DE LA CARRIERE DU FONCTIONNAIRE

**52- Quelle est la différence entre l'affectation et la mutation ?**

.....

.....

.....

**53- En combien de catégories d'emploi sont classées les fonctionnaires ?**

- a- 2 catégories
- b- 3 catégories
- c- 4 catégories
- d- 5 catégories

**54- Comment sont désignés les grades dans la fonction publique ?**

- a- Une lettre suivie d'une lettre minuscule
- b- Un chiffre suivi d'une lettre
- c- Deux chiffres espacés par un tiret
- d- Une lettre suivie d'un chiffre

**55- Les emplois de la catégorie B correspondent aux fonctions d'exécution qui consiste à traduite en mesures particulières les mesures correspondantes.**

- a- vrai
- b-faux

**56- Quel est l'acte administratif qui confère au fonctionnaire à titre définitif un grade dans la hiérarchie administrative ?**

- a- La titularisation
- b- L'attestation de travail
- c- L'affectation
- d- La mutation
- e- Le titre foncier

57- Il existe combien de familles d'emploi dans la fonction publique ?

- a- 4 familles d'emplois
- b- 5 familles d'emplois
- c- 6 familles d'emplois
- d- 8 familles d'emplois

58- Monsieur Sikablé et Madame Kamiss sont deux agents des impôts. Le Directeur, qui est leur supérieur hiérarchique nommé M. Yapo les a notés respectivement 2/5 pour M. Sikablé et 5/5 pour Madame Kamiss.

M. Sikablé trouve arbitraire la note proposée par son Chef de service à son encontre et veut la contester. Comment doit-il procéder ?

.....  
.....  
.....

59- Le Ministre technique demande au supérieur hiérarchique M. Yapo de justifier la note de madame Kamiss.... Cette demande est-elle conforme aux dispositions prévues par le statut de la fonction Publique ? Justifiez votre réponse

.....  
.....  
.....

60- Quel est le délai dont dispose Monsieur Sikablé pour contester sa note administrative après réception de son bulletin ?

.....  
.....

61- Que signifie le sigle SIGFAE ?

.....

62- Comment appelle-t-on la procédure qui permet au fonctionnaire qui a débuté par l'échelon le plus bas à la classe la plus basse de l'administration d'accéder progressivement aux échelons et classes les plus élevés ?

- a- La titularisation
- b- L'avancement
- c- La bonification
- d- La promotion
- e- La notation
- f- La mobilité professionnelle

63- Le fonctionnaire peut-il changer d'emploi au cours de sa carrière professionnelle à sa demande ?

Oui  non

64- Comment appelle-t-on ce fait ? Justifiez votre réponse

.....  
.....  
.....

**65- L'avancement d'échelon a pour conséquence un changement d'indice**

Vrai

faux

**66- Quelle instance déclare inapte qu'un fonctionnaire à exercer un emploi actif ?**

- a- La commission administrative paritaire
- b- La commission des reformes
- c- Le conseil de santé
- d- Le conseil de discipline

**67- Combien de positions du fonctionnaire existe-t-il ?**

3

4

5

6

7

**68- Madame Grobali est en congés maladie depuis environ 3 mois. Quelle est sa position administrative ?**

- Mise en disponibilité
- Détachement
- En activité

**69- Quelle est la définition du détachement selon le statut général de la fonction publique ?**

.....

.....

.....

.....

**70- Monsieur Kassim, ingénieur agronome a été nommé Ministre de l'intérieur dans le gouvernement, quelle est sa situation administrative ?**

En activité

En détachement

Mise à disposition

**71- Le détachement auprès d'un état étranger ou d'un organisme international du fonctionnaire nécessite l'accord du conseil des ministres**

Vrai

Faux

**72- Monsieur Zadiko, fonctionnaire et Médecin, est recruté par l'OMS pour travailler sur un projet à Genève en Suisse sous recommandation du Ministre de la Santé. Monsieur Zadiko obtient l'accord du conseil des ministres. Toutefois, il ignore qui de l'Etat ou de l'organisme international assurera sa rémunération une fois sa prise de service à Genève. éclairez-le**

.....

.....

.....

**73- Réponds par vrai ou faux aux affirmations suivantes**

Le détachement de courte durée ne peut excéder 6 mois.

Le détachement de longue durée ne peut excéder 5 ans

Le détachement de courte durée peut exceptionnellement être porté à un an s'il s'agit d'une mission à l'étranger

Le détachement de courte durée ne peut être renouvelé

Le détachement de longue durée peut-être renouvelé indéfiniment par période de 5 ans.

**74- La fin du détachement est prononcée lorsque le fonctionnaire atteint la date du départ à la retraite de l'emploi d'origine ou de sa structure d'accueil**

Vrai

faux

**75- Cochez la bonne définition de la mise en disponibilité**

La disponibilité est la position du fonctionnaire autorisé à quitter temporairement son emploi pour convenances personnelles ou pour raison de santé

La disponibilité est la position du fonctionnaire dont l'activité est suspendue temporairement à sa demande, pour des raisons personnelles.

La disponibilité est la position du fonctionnaire qui n'exerce plus dans un emploi de la fonction publique.

La disponibilité est la position du fonctionnaire qui n'a pas encore d'emploi dans la fonction publique.

**76- Le fils de Madame Sanwi, âgé de 14 ans a malheureusement chuté dans les escaliers de son école. Gravement atteint et incapable de se déplacer tout seul, sa mère, fonctionnaire de grade A3 veut s'occuper de lui à plein temps. Madame Sanwi veut savoir si la mise en disponibilité peut lui être accordée pour ce cas ....Justifiez votre réponse.**

.....  
.....  
.....

**77- Le fonctionnaire placé en position de disponibilité n'a droit à aucune rémunération.**

Vrai

faux

**78- Quelle prestation familiale peut être accordée à Madame Sanwi en cas de mise en disponibilité prononcée en sa faveur à sa demande ?**

.....  
.....

**79- Le fonctionnaire stagiaire peut bénéficier d'une mise en disponibilité.**

Vrai

faux

**80- La disponibilité, le détachement et la position sous le drapeau des positions dites exceptionnelles**

Vrai

faux

**81- Quelles peuvent la conséquence de la phrase suivante : la démission régulièrement acceptée est irrévocable ?**

- a- Le fonctionnaire ne peut annuler la procédure et réintégrer la fonction publique
- b- Le fonctionnaire après acceptation de sa démission est définitivement exclu de la fonction publique
- c- Le fonctionnaire après acceptation de sa démission peut réintégrer la fonction publique



**89- Le régime juridique applicable aux agents contractuels est fixé par la loi portant statut général de la fonction publique.**

Vrai

faux

**90- Définissez le terme « fonctionnaire stagiaire »**

.....  
.....  
.....  
.....

**91- Cochez parmi la liste suivante les sanctions applicables aux fonctionnaires stagiaires**

- a- Le déplacement d'office
- b- La radiation du tableau d'avancement
- c- L'abaissement d'échelon
- d- L'exclusion temporaire pour une durée ne pouvant excéder 6 mois
- e- La réduction du traitement dans la proportion maximum de 25% et pour une durée ne pouvant excéder 30 jours
- f- Le blâme
- g- L'abaissement de classe
- h- L'abaissement d'échelon
- i- L'exclusion définitive de l'emploi

**92- Cochez les raisons du licenciement du fonctionnaire stagiaire ?**

- insuffisance professionnelle notoire ;
- Absences régulières
- inaptitude physique ou mentale ;
- Maladie de longue durée
- Des faits antérieurs à l'admission au stage qui, s'ils avaient été connus auraient fait obstacle au recrutement.

**93- La promotion est le passage du fonctionnaire de son grade à un grade immédiatement supérieur.**

Vrai

faux

## LES ORGANISMES CONSULTATIFS

### LES ORGANISMES CONSULTATIFS

**94- Quels sont les organismes consultatifs placés auprès du ministre de la fonction publique ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**95- Relie chaque organisme consultatif à une de ses compétences**

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| La commission administrative paritaire        | • | • | traite les questions d'ordre général intéressant les fonctionnaires  |
| La commission des réformes                    | • |   |  |
| Le conseil de discipline                      | • | • | fait des propositions de sanctions du second degré   |
| Le comité consultatif de la fonction publique | • | • | donne un avis sur les propositions de fin d'engagement pour insuffisance professionnelle   |
|   |   | • | donne un avis sur les allocations temporaires d'invalidité, à la suite d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle |

**96- Il existe trois types de congés de maladies : Citez-les**

.....  
.....  
.....

**97- Quelle est la durée d'un congé maladie de longue durée ?**

.....

**98- Quelle est la différence entre les congés de maladie et le congés de maladies de longue durée ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**99- Le conseil de discipline est composé de combien de membres au minimum et au maximum ?**

.....

**100- Entourez dans la liste suivante, les grades des membres qui peuvent faire partie du conseil de discipline ?**

C3 - D1 – A3 – A5 – B3 – B2 – A7 – A5 – D1 – D2 – A4

# Version gratuite

Corrections questions 1 à 20

# Version complète

Corrections questions 21 à 150 versions payantes (1000F) appelez le 0777165456

**Suite des exercices + 10 étude de cas dans la version complète**

# Corrections

- 1- **Réponse a** : Il existe deux grandes catégories de fautes qui exposent le fonctionnaire  
Les manquements aux obligations professionnelles  
Les infractions de droit commun
- 2- **Réponse vrai** : les absences irrégulières sont des manquements aux obligations professionnelles
- 3- **Réponse faux**: le refus de rejoindre son poste de travail et l'insubordination sont des manquements aux obligations professionnelles
- 4- **Les infractions de droit communs sont : b - c - h - i**
  - L'abus de confiance
  - Le vol
  - Le meurtre
  - Le détournement de deniers publics
- 5- **Réponse d** : Madame Yahot-kinplin a commis une infraction de droit commun en dehors du service.
- 6- **Réponse a** : il existe deux types de sanctions disciplinaires. Les sanctions de premier degré et les sanctions de second degré
- 7- **Réponse a et e** : Le Ministre de la fonction publique est exclusivement compétent pour sanctionner les fonctionnaires après consultation du conseil de discipline et le ministre des eaux et forêts selon les nouvelles réglementations en vigueur est compétent pour adresser des sanctions de second degré à l'encontre des agents militaires et paramilitaires de son service. Ainsi que les Ministres chargés des douanes et le ministre chargé des affaires maritimes et portuaires et des services pénitentiaires.  
Ces mesures récentes ont été adoptées à l'assemblée nationale et concernent les régimes disciplinaires spécifiques pour les forces militaires et paramilitaires.
- 8- Les sanctions du premier degré sont : le blâme, l'avertissement, le déplacement d'office etc...
- 9- Les absences régulières sont des manquements professionnels. Les sanctions que le Directeur peut utiliser à son encontre du fautif sont : le déplacement d'office et l'avertissement qui sont des sanctions de premier degré.
- 10- **Les bonnes réponses sont les suivantes : a-c-d-f-g**  
Les sanctions du second degré sont
  - la radiation du tableau d'avancement;
  - la réduction du traitement dans la proportion maximum de 25% et pour une durée ne pouvant excéder trente (30) jours ;
  - l'exclusion temporaire pour une durée ne pouvant excéder six (06) mois.
  - l'abaissement d'échelon;
  - l'abaissement de classe ;
  - la révocation avec ou sans suspension des droits à pension.

11- **Réponse C** : L'intervention du Président de la République dans la procédure disciplinaire concerne uniquement les cas de révocation avec suspension ou non des droits à la retraite.

12- Le remplissage du tableau est le suivant

Types de sanctions	Les sanctions de Premier degré	Les sanctions du second degré
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le déplacement d'office</li><li>• L'avertissement</li><li>• Le blâme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La révocation avec ou sans suspension des droits à pension</li><li>• L'exclusion temporaire</li><li>• La radiation tableau d'avancement</li><li>• L'abaissement de classe</li><li>• L'abaissement d'échelon</li><li>• La réduction du traitement dans la proportion maximum de 25% et pour une durée ne pouvant excéder 30 jours</li></ul>

13- **Réponse d** : Toute procédure disciplinaire est à l'initiative du supérieur hiérarchique immédiat et débute par une demande d'explication écrite adressé aux fonctionnaires

14- **Réponses : a-b-d**

Le supérieur hiérarchique immédiat, le fonctionnaire lui-même, les juridictions de droit commun

15- **Vrai** (Voire Question 7)

16- **Réponse d** : la bonne procédure disciplinaire est la suivante

Demande d'explication écrite / Information de l'Autorité hiérarchique supérieure / Saisine du Ministre de la fonction publique / saisine du Conseil de discipline / Sanction de second degré prononcé par le Ministre de La fonction publique

La procédure disciplinaire débute par une demande d'explication écrite adressée au fonctionnaire fautif par son supérieur hiérarchique direct. Si ce dernier juge la faute moindre, il délivre à l'encontre du fonctionnaire fautif une sanction de premier degré.

S'il juge la faute suffisamment grave, il informe le Ministre technique de l'intéressé et celui-ci saisit le Ministre de la fonction publique par rapport circonstancié dans un délai de quinze jours. Ce dernier saisit à son tour, le conseil de discipline, qui déclenche la procédure disciplinaire par un arrêté de comparution, puis proposera après des auditions une sanction de second degré ou non au Ministre de la fonction publique qui sanctionnera le fonctionnaire mis en cause.

**NB : toutes les procédures disciplinaires n'aboutissent pas forcément à une sanction de second degré.**

17- Le délai est d'un mois est donné par le conseil de discipline au mis en cause pour prendre connaissance de la suite réservée à son audition.

18- Le fonctionnaire dispose de deux voies de recours après une sanction qu'il juge injustifiée ou abusive ce sont le recours administratif et le recours juridictionnel

19- **Bonne réponse c** : le fonctionnaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification de sa sanction pour exercer le recours administratif.

20- **Bonnes réponses : b et d**

Le recours administratif se subdivise e deux types de recours, le recours gracieux et le recours hiérarchique.

Suite de la correction dans la version complète